



**Bourganeuf
Royère de Vassivière**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160407-20160404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2016

Délibération n° 2016/04/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	35	37
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	3	0

DATE DE LA CONVOCATION

31 mars 2016

L'an deux mille seize, le 07 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 31 mars 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, MAZIERE, DUGAY, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, GUILLAUMOT, SCAFONE, AUMEUNIER, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, FAURE, MEYER, DERIEUX.
MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, MARCON, CAPS, LAGRAVE, POUGET-CHAUVAT, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. PATEYRON, MARTINEZ

M. PATEYRON a donné procuration à M. LABORDE.

Objet : approbation du projet de reportage photographique 2016 porté par le Pays Sud Creusois et de son plan de financement.

Le Président explique que, par la délibération du comité syndical n°2015-21 du 15 décembre 2016, le Pays Sud Creusois a décidé de réaliser un reportage photographique sur les principaux sites touristiques de son territoire, en vue d'alimenter une photothèque professionnalisée et d'illustrer ses éditions touristiques. Dans ce cadre, une action collective en partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire et l'ADRT (Agence de Développement et de Réservations Touristiques) est envisagée.

Il informe que, lors de la réunion du 26 janvier 2016, la commission intercommunale « Gestion des milieux naturels, des activités touristiques et de loisirs » de la Communauté de communes a également émis un avis favorable sur un projet de reportages photographiques le territoire de la Communauté de communes.

Considérant la similarité de ces deux projets, la Communauté de communes s'est rapprochée du Pays Sud Creusois afin de proposer une mutualisation de l'opération. L'objectif est de réaliser une économie d'échelle, de faciliter l'obtention des crédits européens et de limiter le travail administratif associé à la gestion du projet.

En date du 22 mars, par la délibération du comité syndical n°2016-08, le comité syndical du Pays Sud Creusois a ainsi modifié son projet afin d'y ajouter des journées de reportages dédiées au territoire de la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière. Il s'engage à porter la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et à solliciter les crédits nécessaires.

Sur les 11 jours de reportages projetés, l'équivalent de cinq jours seront consacrés au territoire intercommunal de Bourgneuf – Royère de Vassivière (dont trois jours sont pris en charge par la Communauté de communes et deux sont pris en charge par le Pays).

Le type de photographies attendu à l'échelle du Pays est le suivant :

- Vues d'ensemble de paysages naturels (champ, rivière, relief, jardin, ...) / avec et sans figurants / au printemps et à l'automne.
- Pratique d'activités de pleine nature (randonnée pédestre, cyclotourisme, VTT, ...).
- Sites patrimoniaux emblématiques (Maison Martin Nadaud, Cité médiévale de Bourgneuf, Château du Monteil au Vicomte, village de Masgot, ...).
- Manifestations locales du type Festival du Conte à Vassivière, Journées de la Laine à Felletin, marché hebdomadaire de Bourgneuf, marché hebdomadaire de Felletin, ...
- Valorisation de productions locales et savoir faire présents sur le territoire (exploitations agricoles ouvertes au public, artisanat, ...).

Les "circuits" et listes de sites détaillés du projet seront définis de façon concertée par la commission « tourisme » du Pays Sud Creusois fin mars - début avril.

Concernant les journées dédiées à la Communauté de communes, elles porteront sur les sites naturels, culturels et historiques ainsi que sur les sentiers de randonnées communautaires. La liste précise des lieux de reportage est en cours de définition avec l'Office de Tourisme Intercommunal, étroitement associé à ce projet. Elle sera complémentaire aux choix réalisés par la commission du Pays et soumise pour avis à la commission « Gestion des milieux naturels, des activités touristiques et de loisirs » de la Communauté de communes.

Le montant estimatif de l'ensemble du projet s'élève à 10 758 € TTC.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Limousin 2014-2020, au titre du programme LEADER du GAL SOCLE 2014-2020, le Pays Sud Creusois va solliciter les aides financières européennes (FEADER). Une participation de l'ADRT est également prévue.

La Communauté de communes supporte quant à elle les frais relatifs à 3 journées de reportages, déduction faite des subventions prévisionnelles. Le montant estimatif de chaque journée étant estimée à 970 € TTC, la dépense prévisionnelle est de 2910 € TTC. 64% de subventions prévisionnelles étant sollicitables auprès de l'Europe, la part d'autofinancement est, par conséquent, de 1047,60 € pour la Communauté de communes.

Le plan de financement prévisionnel, dans sa configuration la plus favorable, est donc le suivant :

Dépenses en € TTC	Recettes en €
- Réalisation de 11 reportages photos thématiques sur le territoire du Pays	- Europe (Leader) – 64% : 6885,12 €

Sud Creusois (dont 3 spécialement pour la CCBRV) : 10 670 €	- ADRT de la Creuse – 6,13% :	659,60 €
- Déclaration droits d'auteur - Agessa : 88 €	- Pays Sud Creusois – 20,13 % :	2165,68 €
	- Communauté de communes – 9,74 % :	1047,60 €
TOTAL DES DEPENSES : 10 758 €	TOTAL DES RECETTES :	10 758 €

Pour définir les modalités de remboursement des frais incombant au Pays, une convention (document ci-joint) sera signée entre la Communauté de communes et le Pays Sud Creusois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de reportage photographique.
- Approuve le plan de financement de l'opération présenté ci-avant.
- Autorise le Président à signer la convention correspondante avec le Pays Sud Creusois.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2016.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 08 avril 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD

**Pour le Président empêché
le Vice-Président**

Jean-Pierre JOUHAUD